



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2011

Cyber Coalition 2011 : l'ANSSI participe à un exercice de l'OTAN pour la cyberdéfense

Du 13 au 15 décembre 2011, 23 États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et 6 pays partenaires ont participé à un exercice de coordination en matière de cyberdéfense. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a représenté la France, aux côtés du ministère de la Défense, dans cet exercice de coopération internationale et civilo-militaire.

Des représentants de 29 États (21 participants¹ et 8 observateurs²) et les organismes de l'OTAN en charge de la cyberdéfense ont participé à Cyber Coalition 2011. C'est la troisième fois que l'Alliance atlantique organise un exercice de cyberdéfense incluant les nations³.

Le scénario mettait en scène l'intervention à but humanitaire des forces de l'OTAN dans une région où sévit un conflit ethnique et religieux. Des attaques d'un groupe terroriste sur les moyens de transmission et les systèmes d'information des Alliés menaçaient les forces engagées dans l'intervention mais aussi des systèmes d'information critiques dans les États membres.

Patrick PAILLOUX, directeur général de l'ANSSI, déclare : « L'exercice Cyber Coalition 2011 a été l'occasion de tester nos procédures et de mettre à l'épreuve les processus de coopération internationale avec nos homologues de l'OTAN dans la résolution d'une crise cybernétique ».

À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr.

Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr

Références :

[1] Allemagne, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Turquie.

[2] Autriche, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Irlande, Nouvelle Zélande .

[3] L'OTAN a organisé un exercice destiné à ses organismes de cyberdéfense en 2008 et deux exercices ouverts aux nations, en 2009 et 2010.